

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 10 (1872)
Heft: 47

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182013>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

une armée. La garnison ne se composait en effet que de 300 hommes d'élite, reste des anciens régiments. Le général attendit jusqu'à minuit. Après une canonnade d'une heure et demie, son infanterie attaqua la porte principale ; mais elle fut repoussée à la suite d'un vif combat. Sur un autre point, ses troupes appliquèrent des échelles aux murs pour les escalader ; mais cette attaque aussi fut vaine. Blake, qui n'avait pas de temps à perdre, dut se retirer avec une perte de 200 prisonniers, 300 blessés et beaucoup de morts.

Les noms de famille et le patois.

X

Secretan vient de *secretan*, *secretain*, *segrétain*. Se dit en patois dans plusieurs localités de la France pour sacristain. En vieux français, Rabelais écrit *secretain*.

Sandoz et *Candaux*, ainsi que le nom français *Sandeau*.

Nous lisons dans le Rabelais, liv. V, chap. X : « Je ne veids oncques tout de *sandeaux*, tout de flambeaux, de touches, de glimpes et d'agiaux. »

Le Duchat, annotateur de Rabelais, met en note : « Le mot *sandeaux* a été mal orthographié par Rabelais, qui devait écrire *candaux*, ou du moins *sendaux*. Ce qu'on appelle *candal* et quelquefois *sandal* était une sorte de petit taffetas propre à faire des bannières, mais très commode aussi pour des enveloppes de choses délicates et précieuses et pour de petits rideaux de miroir ou de tableaux. »

Turetière (*Dict. universel*, édit. de 1694) dit au mot *candal* : « Etoffe qui était fort estimée chez les anciens, dont on faisait entre autres choses des bannières. C'était une espèce de camelot, etc. » Et au mot *sandales* : « Chez les anciens étaient une riche chaussure d'or et de serge, ou d'une étoffe précieuse qu'on appelait *sandal*, dont on faisait les bannières : telle était la chaussure de Judith quand elle alla voir Holoferne, et que l'Écriture nomme *sandalia*. »

De ce qui précède, il paraît résulter que les noms *Candaux*, *Sandoz*, *Sandeau* ou *Sandeaux*, désignaient des marchands ou fabricants d'étoffes précieuses, propres à faire des sandales, ou simplement des marchands, fabricants ou porteurs de sandales.

Ansermier. Dans le vieux français, on trouve *anfermier*, infirmier. Par le changement très fréquent de *f* en *s*, on a fait *ansermier*.

Collier, en patois rouchi (juge), juge naturel, de l'endroit, de la résidence de ceux qui ont des biens ou héritages roturiers. On les distinguait des juges seigneuriaux. (Vieux français.)

Bidaux. C'est le nom qu'on donnait autrefois aux gens de guerre à pied. Ce mot se trouve dans Froissart (auteur français) et dans les anciens manuscrits de la France.

Thermes de Lessus.

L. C.

Bibliographie.

Notre littérature est exceptionnellement riche en ouvrages d'éducation. La plupart de nos auteurs na-

tionaux ont écrit pour les enfants, et l'on a pu dire avec justesse que la tendance éducative se retrouve à un haut degré même dans le roman proprement dit. Ce soin touchant des petits, cette préoccupation constante de l'avenir des générations nouvelles, caractérise et honore le sentiment général d'un peuple ; nous y reconnaissons les qualités sérieuses et solides qui distinguent l'esprit roman, aujourd'hui si méconnu par l'injustice des luttes politiques. Aussi, c'est toujours avec un nouveau plaisir, et non sans y mêler un grain d'orgueil national, que nous saluons l'apparition des ouvrages écrits en vue de la jeunesse.

Celui que nous signalons aujourd'hui s'intitule : *Petite histoire ancienne, récits destinés aux commençants* ; l'auteur est M. A. Vulliet ; c'est dire que le volume ira à son adresse. M. Vulliet, en effet, possède mieux que personne l'art de s'adresser à l'enfance ; chacun de ses nouveaux ouvrages a promptement conquis la sympathie des jeunes lecteurs et la reconnaissance des maîtres. Unir l'utile à l'agréable, former l'esprit et le cœur en donnant à la curiosité un but salutaire, intéresser et instruire à l'aide de détails bien choisis et agréablement contés, tel est le but que M. Vulliet affectionne et qu'il a heureusement réalisé dans la *Petite histoire ancienne*, qui en est à sa deuxième édition. La civilisation égyptienne, les découvertes des navigateurs phéniciens, les luttes héroïques des Grecs contre les Médes et les Perses lui ont fourni le cadre et la couleur d'un tableau varié, auquel la biographie des hommes marquants et les récits fabuleux qui se rattachent à leur nom viennent donner l'attrait et la vie. Après cette lecture, l'enfant aura acquis, presque sans s'en douter, les premiers éléments de l'histoire, dont il pourra continuer l'étude avec fruit, dans un cours complet et systématique.

E. D.

Monsieur le Rédacteur,

Le *Conteur vaudois* s'occupe sans doute de l'orthographe phonétique de la langue française. Je lui en offre ci-après un exemplaire remarquable à plus d'un titre. C'est une consultation médicale qui a été adressée l'an dernier à un médecin de Lausanne, et qui a été écrite de Savoie. Vous pouvez la publier sans indiscretion, malgré les détails intimes qu'elle contient.

Agréé, etc.

P. D.

« Mon granpère, âgé de 60.14, et mon père, se son tougour sérevi dans la maison de monsieur. Mon père et tatin de rhumatisme depui vinten ; il na pas été gêné depuis ici ; il y a un ans, il a u un... qui le gêné bien ; à présent, c'est pasé.

A présen sa accommé ; il ya ici troistemène quil a perdu la petti pour toute sorete daliment ; a présent, il croi être un peu enflé a l'esetomac ; il le gêne pour la réssepuration ; lé doi dé min sont un peu retde, mais il ne sont pas enfle ; mais il y a lé piéd et lé genbe enfle de pui troistemène. Il let libre dansé fonquetion, mai il croi que cest la vielletse ;

cest tun nomme qui a tougour été tenpéré et séguesen de toute soreté déquesest. »

Charlotte Corday.

III.

Voici les lettres que Charlotte Corday écrivait la veille même du jour de son supplice, et qui ont été lues au tribunal révolutionnaire.

A Barbaroux.

« Vous avez désiré, citoyen, que je vous fisse connaître le détail de mon voyage ; je ne vous ferai pas grâce de la moindre anecdote.

» Je suis partie avec des voyageurs que j'ai bientôt reconnus pour de francs montagnards. Leurs propos, aussi sots que leurs personnes étaient désagréables, m'ont bien vite ennuyée ; je les ai laissé parler tout leur comptant, et je me suis endormie. Un de ces messieurs, qui aime apparemment les femmes dormantes, a voulu me persuader à mon réveil que j'étais la fille d'un homme que je n'ai jamais vu, et que j'avais un nom dont je n'ai jamais entendu parler. Il a fini par m'offrir son cœur et sa main, et vouloir partir à l'instant pour me demander à mon père. Ces messieurs ont fait tout ce qu'ils ont pu pour connaître mon nom et mon adresse à Paris : mais j'ai refusé de la leur dire, et j'ai été fidèle à cette maxime de mon cher et vertueux Raynal :

Qu'on ne doit pas la vérité à ses tyrans.

• Arrivée à Paris, je fus loger rue des Vieux-Augustins, hôtel de la Providence. Je fus ensuite trouver Duperré, votre ami : je ne sais comment le comité de sûreté générale a été instruit de la conférence que j'avais eue avec lui. Vous connaissez l'âme ferme de ce député : il leur a répondu la vérité. J'ai confirmé sa déposition par la mienne. Il n'y a rien contre lui, mais sa fermeté est un crime. Je l'avais engagé à aller vous trouver ; il est trop têtù.

» Le croiriez-vous ? Fauchet est en prison comme mon complice, lui qui ignorait mon existence.

» J'ai été interrogée par Chabot et par Legendre. Chabot avait l'air d'un fou ; Legendre voulait absolument m'avoir vue chez lui le matin, moi qui n'ai jamais songé à cet homme. Je ne lui connais pas d'assez grands talents pour être le tyran de son pays, et je ne voulais pas punir tout le monde.

» Au reste, on n'est guère content de n'avoir qu'une femme sans conséquence à offrir aux mânes d'un grand homme. Pardon, humains ! ce nom déshonore votre espèce. C'était une bête féroce qui allait dévorer le reste de la France par le feu de la guerre civile. Maintenant, vive la paix ! Grâce au ciel, il n'était pas né Français. Je crois qu'on a imprimé ses dernières paroles : je doute qu'il en ait proféré. Mais voici les dernières qu'il m'a dites, après avoir reçu vos noms à tous et ceux des administrateurs du Calvados qui sont à Evreux ; il me dit, pour me consoler, que dans peu de jours il vous ferait guillotiner à Paris. Ces derniers mots décidèrent de son sort. Si le département met sa figure vis-à-vis celle de Saint-Fargeau, il pourra faire graver ces paroles en lettres d'or.

» Je ne vous ferai aucun détail sur ce grand événement : les journaux vous en parleront. J'avoue que ce qui m'a décidée tout à fait, c'est le courage avec lequel nos volontaires se sont enrôlés dimanche 7 juillet. Vous vous souvenez comme j'en étais charmée. Je me promettais bien de faire repentir Pétion du soupçon qu'il manifesta sur mes sentiments : *Est-se que vous seriez fâchée s'ils ne portaient pas*, me dit-il ?

» Enfin, j'ai considéré que tant de braves gens venant à Paris pour chercher la tête d'un seul homme, qu'ils auraient peut-être manqué, ou qui aurait entraîné dans sa perte beaucoup de bons citoyens, il ne méritait pas tant d'honneur ; il suffisait de la main d'une femme. J'avoue que j'ai employé un artifice perfide pour qu'il pût me recevoir. Je comptais, en partant de Caen, le sacrifier sur la cime de la montagne de la Convention nationale ; mais il n'y allait plus. A Paris,

l'on ne conçoit pas comment une femme inutile, dont la plus longue vie ne serait bonne à rien, peut sacrifier sa vie de sang-froid pour sauver son pays. Je m'attendais bien à mourir dans l'instant. Des hommes courageux et vraiment audessus de tout éloge m'ont préservée des fureurs bien excusables des malheureux que j'avais faits. Comme j'étais de sang-froid, j'ai souffert des cris de quelques femmes ; mais qui sauve la patrie ne s'aperçoit pas de ce qu'il en coûte. Puisse la paix s'établir aussitôt que je le désire ! Voilà un grand criminel à bas ; sans cela, nous ne l'aurions jamais eue. Je jouis de la paix depuis deux jours ; le bonheur de mon pays fait le mien ; je ne doute pas que l'on ne tourmente mon père, qui a déjà bien assez de ma perte pour l'affliger.

» Je lui écrivis dernièrement que, redoutant le feu de la guerre civile, j'irais en Angleterre : alors mon projet était de garder l'*incognito* sur la mort de Marat, et je voulais laisser les Parisiens chercher inutilement mon nom. Je vous prie, citoyen, et vos collègues, de prendre la défense de mes parents, si on les inquiète. Je n'ai jamais haï qu'un seul être, et j'ai fait voir mon caractère. Ceux qui me regretteront se réjouiront de me voir dans les Champs-Élysées avec Brutus et quelques anciens, car les modernes ne me tentent pas ; ils sont si vils ! Il est peu de vrais patriotes qui sachent mourir pour leur pays ; ils sont presque tous égoïstes. On m'a donné deux gendarmes pour me préserver de l'ennui ; j'ai trouvé cela fort bien le jour, mais non la nuit ; je me suis plainte de cette indécence : le comité n'a pas jugé à propos d'y faire attention ; je crois que c'est de l'invention de Chabot ; il n'y a qu'un capucin qui puisse avoir ces idées...

» Ici l'on m'a transférée à la Conciergerie, et ces messieurs du grand jury m'ont promis de vous envoyer ma lettre. Je continue donc.

» J'ai subi un long interrogatoire ; je vous prie de vous le procurer, s'il est rendu public. J'avais sur moi, lors de mon arrestation, une adresse aux amis de la paix : je ne puis vous l'envoyer. J'en demanderai la publication, je crois bien en vain. J'avais une idée hier au soir de faire hommage de mon portrait au département du Calvados ; mais le comité de salut public, à qui je l'avais demandé, ne m'a point répondu, et maintenant il est trop tard... Je vous prie de faire part de ma lettre au citoyen Bougon, procureur général, syndic du département. Je ne la lui adresse pas par plusieurs raisons : d'abord je ne suis pas sûre que dans ce moment il soit à Evreux ; je crains de plus qu'étant naturellement sensible, il ne soit affligé de ma mort. Je le crois cependant assez bon citoyen pour s'en consoler, par l'espoir de la paix. Je sais combien il la désire, et j'espère qu'en la facilitant, j'ai rempli ses vœux.

» Si quelques amis demandaient communication de cette lettre, je vous prie de ne la refuser à personne. Il me faut un défenseur, c'est la règle ; j'ai pris le mien sur la montagne : c'est Gustave Doulcet-Pontécoulant (1). J'imagine qu'il refusera cet honneur ; cela ne lui donnerait cependant guère d'ouvrage. J'ai pensé demander Robespierre ou Chabot.

(1) Gustave Doulcet-Pontécoulant a refusé, et le tribunal a nommé Chauveau.

(A suivre.)

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

Théâtre de Lausanne.

Direction de M. M. F. LEJEUNE et A. VASLIN

Jeudi 28 Novembre 1872

1^{re} représentation de l'abonnement

LE ROMAN D'UN JEUNE HOMME PAUVRE

Comédie en sept actes, par Octave FEUILLET

On commencera à 7 h. 1/2 précises.

Il ne sera pas délivré d'abonnement après le mardi 26 Novembre.

Dimanche 1^{er} décembre,

LA CLOSERIE DES GENETS

Grande pièce en sept actes, par Frédéric SOULIE

Vu son importance, cet ouvrage sera joué seul.

On commencera à 7 heures précises.

(Voir l'affiche pour les détails.)

LAUSANNE. — IMP. HOWARD-DELISLE